

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-214-1914 relatif à l'envoi des propositions de nominations et d'avancements.

n° 15-214-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 juillet 1914

Numéro JO
n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro
31 août 1914

VISAS

Considérant qu'il importe que M. M. les Gouverneurs Généraux, Gouverneurs et Chels de service fassent parvenir au Cabinet du Ministre leurs propositions d'avancement concernant le personnel sous leurs ordres, assez tôt pour qu'elles puissent être utilement examinées.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les propositions de nominations et d'avancements concernant les divers personnels énumérés ci-dessous devront dorénavant parvenir aux services intéressés de l'Administration Centrale du Ministère des Colonies aux dates indiquées au dit tableau, savoir : Art. 2

- Il ne sera tenu aucun compte des propositions qui parviendront après les dates fixées par le tableau ci-dessus. Art. 3
- Messieurs les Gouverneurs généraux, Gouverneurs et Chefs de Service, Sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

RAYNAUD.